

OVRONNAZ

**AUGMENTATION
DU CAPITAL-ACTIONS
TÉLÉOVRONNAZ SA**

**NOUVEAU
TÉLÉSIÈGE
PETIT-PRÉ**

PROSPECTUS D'ÉMISSION

Augmentation autorisée du capital-actions de Téléovronnaz SA (art. 651 CO) de CHF 5'000'000 à max. CHF 7'500'000 par l'émission de 25'000 nouvelles actions nominatives d'une valeur de CHF 100 (émises au pair, plus timbre fédéral)

RÉFÉRENCES LÉGALES SELON CO ET STATUTS

Délai de souscription	du du 1 ^{er} mars 2021 au 31 mai 2021
Libération	à la demande du Conseil d'administration
Raison sociale	Téléovronnaz SA, siège social à Leytron
Conseil d'administration	Samuel Buchard (Président), Régine Charbonnet Tornay (Vice-présidente) Claude Crittin, Danny Défago, Michel Mabillard, Patrice Martinet, Charles-Henri Thurre
Organe de révision	Fiduciaire Fidag SA, Martigny
Capital-actions	capital-actions (actuel) CHF 5'000'000 (7'800 actions de CHF 50 et 46'100 actions nominatives de CHF 100, entièrement libéré. Il n'y a pas d'action privilégiée.
Dispositions statutaires	Le Conseil d'administration peut augmenter le capital-actions de la société dans un délai de deux ans d'un montant maximal de CHF 2'500'000 (deux-millions cinq cent mille) au maximum, à savoir du montant de CHF 5'000'000 au montant maximal de CHF 7'500'000 (sept millions cinq cent mille). Le montant de l'augmentation doit être entièrement libéré. Le Conseil d'administration peut établir au maximum 25'000 (vingt-cinq mille) nouvelles actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de CHF 100 chacune (actions ordinaires). Le Conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital-actions en entier ou par tranches successives. <small>(nouvel art. 6 des statuts, selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 26.6.2020)</small>

COMPTES ANNUELS DU DERNIER EXERCICE 1.5.2019-30.4.2020

COMPTES DE RÉSULTAT

	2019/2020 (*) CHF	2018/2019 CHF
Produits		
Produits remontées mécaniques	3 568 547,94	3 658 919,21
Produits restauration	1 436 245,93	1 614 949,34
Total produits opérationnels	5 004 793,87	5 273 868,55
Charges		
Exploitation remontées mécaniques	2 014 425,65	2 234 158,27
Exploitation restauration	1 039 704,28	1 116 971,65
Administration	90 786,48	84 925,34
Publicité et promotion	124 673,99	139 476,83
TOTAL DES CHARGES OPERATIONNELLES	3 269 590,40	3 575 532,09
EBITDA (résultat opérationnel)	1 735 203,47	1 698 336,46
Intérêts et frais bancaires	103 521,90	124 181,81
Impôts et taxes	58 832,85	57 609,88
Charges et recettes extraordinaires	154,49	-70 657,30
CASH-FLOW (marge d'autofinancement)	1 572 694,23	1 587 202,07
Amortissements	1 572 206,69	1 348 739,38
RÉSULTAT	487,54	238 462,69

BILAN

	30.04.2020 CHF	30.04.2019 CHF
Actifs		
Circulants	1 352 212,23	1 093 555,99
Immobilisations	8 386 000,00	8 946 000,00
TOTAL ACTIFS	9 738 212,23	10 039 555,99
Passifs		
Capitaux étrangers à court terme	519 834,57	297 812,69
Capitaux étrangers à long terme	4 217 722,64	4 741 575,82
Capitaux propres	5 000 655,02	5 000 167,48
TOTAL PASSIFS	9 738 212,23	10 039 555,99

* Les comptes 2019/2020 ont été impactés par la fermeture anticipée causée par la pandémie Covid-19. Cela a entraîné une légère baisse des recettes, mais aussi des charges d'exploitation.



TÉLÉOVRONNAZ SA



HISTORIQUE

La première remontée mécanique, le *téleski à Marie* à Morthey, a été construite 1954 par des privés. Le domaine actuel, autour de Jorasse, a été équipé progressivement à partir de 1969 par Téléovronnaz SA, entreprise née en 1966 par fusion des anciennes sociétés *Télesiège Ovronnaz - Odonnaz SA* et *Loutze - La Chaux SA*.



AUJOURD'HUI

Téléovronnaz SA est un des principaux acteurs et moteurs touristiques de la région. L'exploitation s'étend sur presque 10 mois par an, notamment pour favoriser le tourisme 4 saisons, engendrant des retombées économiques significatives pour les acteurs touristiques et commerciaux de la région.

La fréquentation hivernale (domaine skiable) est de l'ordre de 125'000 personnes (75-80%) et celle de l'été-automne (télesiège de Jorasse - randonnée pédestre, activités estivales: trottinettes, mini-zoo...) de 35'000 personnes (20-25%).

La restauration d'altitude (1 restaurant et 2 buvettes) fait également partie de son domaine d'activité.

L'adhésion au Magic Pass, abonnement valable été comme hiver dans une trentaine de stations essentiellement romandes, a créé une nouvelle dynamique et a contribué à une augmentation significative de la fréquentation et du chiffre d'affaires.



MARKETING ET PROMOTION

Téléovronnaz SA finance annuellement de manière directe environ CHF 135'000.- pour la promotion de la station et des environs sous la marque *Ovronnaz*.



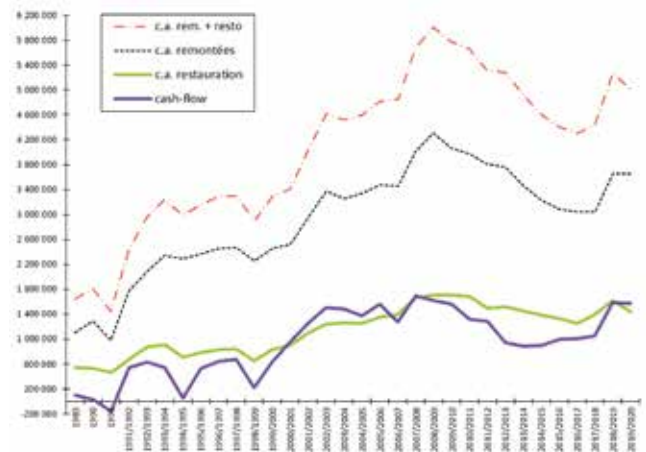
PERSONNEL

L'entreprise emploie 9 personnes à l'année, 10 personnes travaillent 10 mois/12 à l'exploitation et 51 saisonniers (dont 14 à temps partiel) complètent l'effectif hivernal (70 personnes sont employées au total en hiver). La masse salariale annuelle varie entre 1,8 et 2 millions de francs.



MARCHE DES AFFAIRES

Téléovronnaz SA est une société saine, ses fonds propres atteignent environ 50% du total du bilan. Avec un cash-flow annuel supérieur à CHF 1'000'000 (CHF 1'500'000 les 2 dernières années), la société fait face à ses engagements financiers de manière autonome, sans bénéficiaire de subventions.



INVESTISSEMENTS

En 20 ans, Téléovronnaz SA a investi plus de CHF 25'000'000, entièrement autofinancés. Les télésièges du Col-Express (2001), de Bougnonne (2009), la rénovation complète du télésiège de Jorasse (2013), mais aussi l'installation d'enneigement artificiel (2006) représentent les objets les plus importants.

Depuis 2016, le restaurant d'altitude de Jorasse a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et agrandissement. Des nouveaux locaux techniques, des économats, des chambres froides, de nouveaux locaux sanitaires, un nouvel espace dédié au pic-nic et une refonte des circulations internes ont été réalisés à ce jour (investissement d'env. CHF 2.2 mio). Plus tard, en fonction de la marche des affaires et des priorités, une nouvelle cuisine, un nouveau self-service et une salle avec service à table devraient être réalisés.

De plus, chaque année, Téléovronnaz SA réalise des investissements de remplacement (rénovations) pour au moins CHF 300'000-

PROJET DE RÉAMENAGEMENT DU DOMAINE SKIABLE

La saison d'hiver comptabilise 75 à 80% des premières entrées annuelles et 85% du chiffre d'affaires annuel. Malgré la priorité donnée au développement prometteur des activités estivales, Télévornnaz SA se doit de maintenir l'attractivité hivernale de son offre. La répartition des recettes du Magic Pass étant basée sur la fréquentation réelle de chaque station adhérente impose une forte attractivité, à même de résister à la concurrence des autres domaines.

LES INTERVENTIONS

- 1 Remplacement du télésiège de Petit Pré par un télésiège débrayable
- 2 Suppression du télésiège de Châtillon et création de nouveaux accès à la piste



interventions ■ nouveaux télésiège et pistes
 XXX télésièges et tronçon de piste supprimés



situation finale

Nouveau télésiège Petit Pré - Lui Fleurie

système	télésiège débrayable à 4 places
altitude gare aval	1'990 m
altitude gare amont	2'252 m
longueur oblique	1'210 m
dénivellation	262 m
vitesse d'exploitation	0 – 5 m/s
durée du parcours	4 min. 33 s
débit horaire	1'420 p/h

Télévornnaz SA a aussi étudié la possibilité de remplacer le télésiège de Tsantonnaire, ce qui ne s'avère pas possible pour des raisons en lien avec les dangers d'avalanches et par conséquent du prix inabordable d'une telle installation. La société a également envisagé le remplacement du télésiège Ovronnaz-Jorasse par une télécabine. Pour le moment, cette option n'est pas prioritaire, l'installation existante ayant été complètement rénovée en 2013.

FINANCEMENT

Le financement est prévu de la façon suivante:

Augmentation de capital	CHF 2'000'000 à 2'500'000
Prêt NPR	CHF 2'150'000
Banque ou leasing*	CHF 2'150'000

* Encore à définir, selon les possibilités offertes par la loi cantonale sur les remontées mécaniques

INVESTISSEMENT

La construction du télésiège est devisée à CHF 6'000'000, auxquels s'ajoutent CHF 500'000 pour les aménagements des pistes nécessaires à la suppression du télésiège de Châtillon. L'investissement global est de l'ordre de CHF 6'500'000.



LES OBJECTIFS

Le projet de réaménagement répond pleinement aux objectifs suivants:

► Le ski au soleil

Valorisation du secteur ensoleillé en altitude

Ovronnaz bénéficie d'un enneigement naturel souvent exceptionnel, dû à sa position géographique, mais aussi à ses pistes ombragées. La construction du nouveau télésiège va à coup sûr valoriser le secteur de Petit Pré, bien exposé au soleil et bien enneigé grâce à son altitude en dessus des 2'000 m.

Ovronnaz ski-soleil était le slogan des débuts... voilà une promesse tenue!



► Le ski familial et facile

Amélioration de l'offre en faveur de la clientèle familiale et débutante

Le relief accidenté du domaine skiable offre à Ovronnaz des pistes sportives et attrayantes. Très attrayantes même, mais surtout pour une clientèle de bons à très bons skieurs.

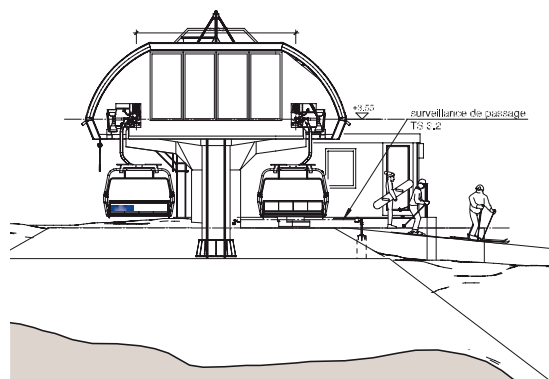
Le secteur de Petit Pré est le seul adapté à des skieurs moins expérimentés et répond ainsi à la vocation familiale de la station. A cet endroit, un télésiège confortable et d'utilisation facile va certainement drainer et satisfaire ce segment de skieurs et, du fait d'une meilleure répartition des flux, valoriser ainsi l'ensemble du domaine skiable.



► Une piste noire de 760 m de dénivellation

On ne supprime pas Châtillon: on en modifie les accès

Châtillon, une vraie «noire» comme il n'y en a plus beaucoup, sera toujours accessible et sera même rallongée vers le bas! Depuis le Col de la Forcle, un chemin à flanc de coteau donnera accès à la piste de Châtillon (sommet de la forêt). Depuis là, elle suivra le tracé existant jusqu'au lac pour rejoindre ensuite, via une nouvelle piste à créer, la Petite Creuse et terminer à Ovronnaz. De 2'160 à 1'400 m, 760 m de dénivellation contre 400 aujourd'hui et la remontée se fera entièrement par les télésièges confortables de Jorasse et du Col.



► Un parc de remontées mécaniques performant

Mise en adéquation du parc de remontées mécaniques aux fréquentations et exigences de confort actuelles

Arbalètes et assiettes caractérisent aujourd'hui encore le ski à Ovronnaz. Cela a son charme, mais devient difficile à exploiter et à valoriser.

Les pièces de rechange ne sont quasiment plus disponibles, les normes de sécurité sont toujours plus strictes... Par la suppression des téléskis de Châtillon et Petit Pré, ce ne sont pas moins de 6 croisements pistes-remontées que l'on va (enfin) supprimer. Les pistes vont gagner en sécurité et plaisir.

Des tracés adaptés et des constructions correctement dimensionnées vont réduire l'impact des avalanches et seront plus faciles à exploiter (moins de préparation pour les gares et les tracés).

Avec 4 télésièges modernes, un seul grand télésiège et deux petites installations pour les enfants, le domaine subira un sacré coup de jeune et de confort!



BULLETIN DE SOUSCRIPTION



Nom _____

Pays _____

Prénom _____

Tél. _____

Rue _____

e-mail _____

NPA/localité _____

Déclare souscrire par la présente, dans le cadre de l'augmentation autorisée du capital-actions de Téléovronnaz SA, de siège social à Leytron, décidée en assemblée générale extraordinaire du 26.6.2020,

_____ action(s) ordinaire(s) de valeur nominale de CHF 100 chacune, au prix d'émission de CHF 101 chacune (inclus droit de timbre de 1%), soit pour un montant total de CHF _____.

D'autre part le/la soussigné(e) s'engage de manière irrévocable et inconditionnelle à verser le montant souscrit dès qu'il/elle sera appelé à le faire selon les modalités fixées par le Conseil d'administration.

L'engagement pris en vertu du présent bulletin de souscription est valable jusqu'au 25.06.2022.

Lieu _____

Date _____

Signature _____

A retourner à Téléovronnaz SA | Route d'Odonne 95 | 1911 Ovronnaz ou à info@teleovronnaz.ch

Informations complémentaires www.ovronnaz.ch/contact-actionnaires | info@teleovronnaz.ch | T 027 306 35 53

